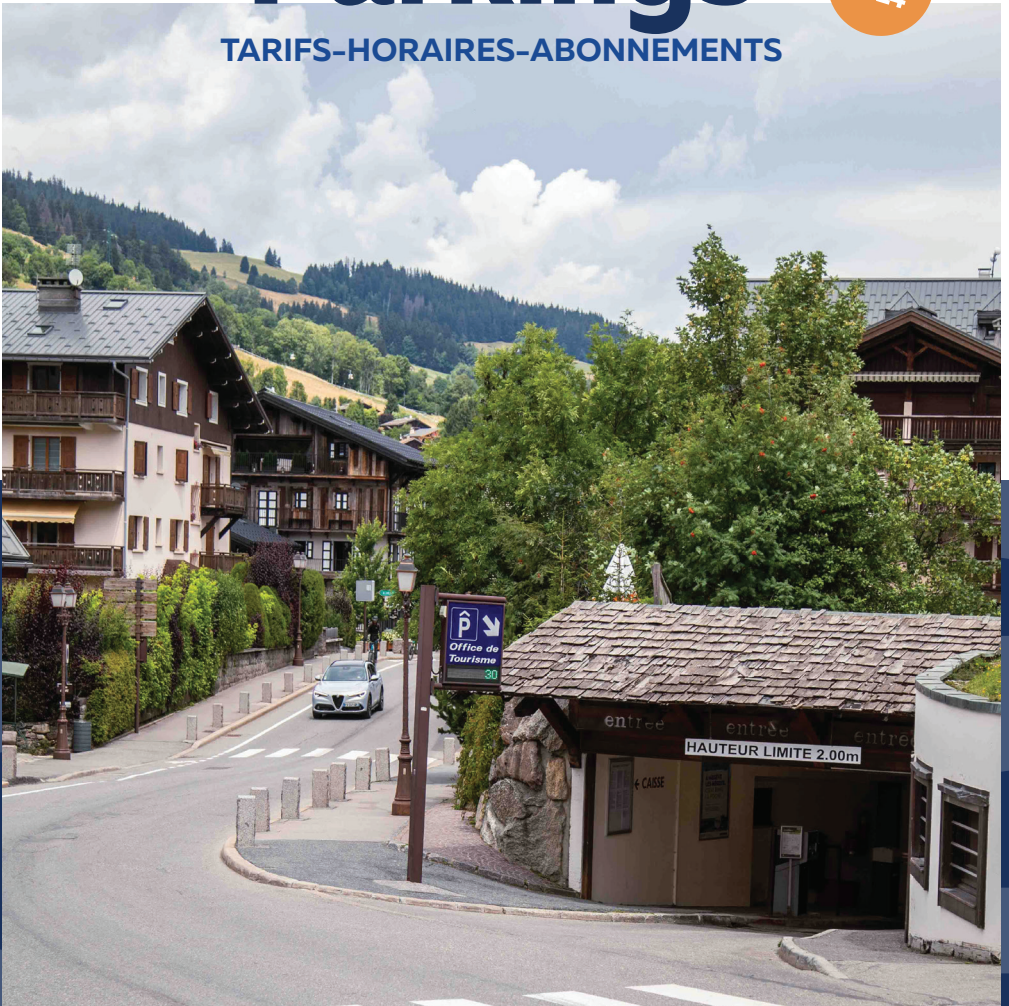


# Parkings

2024

TARIFS-HORAIRE-ABONNEMENTS



## ZONE CENTRE VILLE (PAYANT HORODATEURS)

> PAGE 6

Rue de la Poste  
Rue Ambroise Martin  
Route de Rochebrune  
Chemin des Écoliers (pkg Panoramic)  
Rue Charles Feige  
Route du Crêt du Midi



Stationnement  
**GRATUIT**  
30 minutes  
avec ticket horodaté



Direction Praz-Sur-Arly

## ZONE BLEUE > PAGE 5

Rue du Paddock  
Route du Jaillet  
Allée des Lutins  
Rue de la Poste (3 places)  
Route du Palais des Sports  
Rue de l'EDF  
Rue des Allobroges  
Chemin du Cimetière  
Chemin de la Riante Colline  
Rue Charles Feige  
Route Nationale (RD1212)

Parking des Grands Champs

## > PAGES 6 ET 8

Parkings clos aériens  
Palais P1 et P2



Direction Combloux,  
Sallanches, Genève

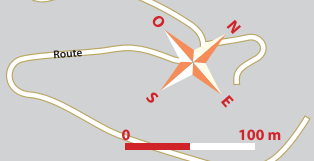
**HAUTEUR MAX. DES PARKINGS**

Village	: 2m
Arly	: 2m
Rochebrune	: 2m10
Mont d'Arbois	: 2m10

- Rue Général Muffat de Saint-Amour
- Rue Saint-François de Sales
- Route Edmond de Rothschild
- Allée Cavalière
- Rue Ambroise Martin (Le Chalet Blanc)
- Route de la Télécabine
- Impasse du Fernuy
- Chemin des Ânes (parking)
- Rue des Torrents (parking des Torrents)
- Route de Rochebrune (+parking Vallée Blanche)
- Montée du Calvaire
- Route des Perchets (parking des Grands Champs)
- Chemin des Collégiens
- Chemin S' Michel



Vers Mont d'Arbois,  
Cote 2 000



© Altiplano cartographie, 04-79-72-68-58.

+ Parking aérien du Mont d'Arbois

## FORFAIT POST-STATIONNEMENT

Conformément à la loi MAPTAM du 1er Janvier 2018 (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), la commune a fixé à 25 € le montant du forfait post-stationnement.

Ceci dans le but d'optimiser l'offre de stationnement et de permettre une rotation plus importante des véhicules. Le paiement du FPS sera à régler dès réception de l'avis de paiement transmis par l'ANTAI, envoyé à l'adresse de la carte grise du véhicule en infraction.

À noter : un même véhicule peut faire l'objet de plusieurs FPS dans une même journée. En effet, il est désormais possible d'émettre un FPS pour chaque période équivalant à la durée maximale autorisée.

## PÉRIODES

### *Stationnement par abonnement*

Année	du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024.
Hiver	du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 au 15 avril 2024.
Été	du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 31 août 2024.
Printemps	du 16 avril 2024 au 30 juin 2024.
Automne	du 1 <sup>er</sup> septembre 2024 au 30 novembre 2024.

---

### *Stationnement horaire*

Hiver	du 15 décembre 2023 au 15 avril 2024.
Été	du 1 <sup>er</sup> juillet 2024 au 31 août 2024.
Printemps	du 16 avril 2024 au 30 juin 2024.
Automne	du 1 <sup>er</sup> septembre 2024 au 14 décembre 2024.

## ZONE BLEUE DE 9H À 20H

Réglémentée toute l'année, weekend et jours fériés inclus.



Stationnement à durée limitée, par disque réglementaire uniquement, disponible gratuitement à l'accueil de la Mairie, à la Police Municipale, à l'Office de tourisme, à la caisse des parkings et des remontées mécaniques (amende de 35 €).

<b>30 MIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allée des Lutins</li> <li>• Rue du Paddock</li> <li>• Rue Général Muffat De St Amour*</li> <li>• Rue Saint François</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Route du Jaillet</li> <li>• Parking Molletaz</li> <li>• Rue de la Poste (3 places)</li> </ul>
<b>2H</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue des Allobroges (Section comprise entre la Rte du Jaillet et l'Impasse de la Romance)</li> <li>• Rue de l'EDF</li> <li>• Allée Cavalière</li> <li>• Route Nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue des Allobroges (Section comprise entre la Rte du Jaillet et Rue de l'EDF)</li> <li>• Chemin du Cimetière</li> <li>• Route du Palais des Sports</li> </ul>
<b>4H</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemin St Michel</li> <li>• Chemin St Michel (Intersection Rte Ed. de Rothschild / Chemin St Michel)</li> <li>• Montée du Calvaire</li> <li>• Rue Charles Feige</li> <li>• Chemin de la Riante Colline</li> <li>• Route du Jaillet</li> <li>• Route du Crêt Midi</li> <li>• Parking du Chatam</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rue Ambroise Martin (Section comprise entre le n° 363 et 387 « Le Chalet Blanc »)</li> <li>• Rue des Torrents (Longitudinale et surface aérienne)</li> <li>• Route de Rochebrune (Section à partir de l'Allée Verte / Longitudinale et surface aérienne)</li> <li>• Chemin des Collégiens</li> </ul>
<b>7H</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemin des Ânes (Longitudinale et surface aérienne)</li> <li>• Route de la Plaine (Places longitudinales à l'extrémité de la voie)</li> <li>• Route de la Télécabine (Surface aérienne en étages)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Route du Jaillet (à proximité de la Télécabine exceptées les 3 places citées ci-dessus)</li> <li>• Route Ed. de Rothschild (Surface aérienne du Mt d'Arbois)</li> <li>• Route des Perchets (Surface aérienne des Grands Champs)</li> </ul>
<b>10H</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impasse du Fernuy</li> </ul>	

\*Rue réservée au marché hebdomadaire le vendredi de 4h à 15h.

ZONE BLEUE

Gratuit  
30 min

	Zone Centre Ville	Parkings clos Palais des Sports
HORAIRES JOUR	07h/20h	07h/20h
HORAIRES NUIT	20h/07h	20h/07h
GRATUITÉ	GRATUIT 30 min <i>Places PMR : Gratuit</i>	GRATUIT 30 min
TEMPS LIMITATION	4 heures 30 minutes <i>rue Charles Feige réservée au marché hebdomadaire le vendredi de 4h à 15h</i>	Stationnement INTERDIT Saison Hiver de 2h à 7h
HIVER - JOUR	2,00 €**	1,00 €
HIVER - NUIT	GRATUIT	GRATUIT
ÉTÉ - JOUR	2,00 €**	1,00 €
ÉTÉ - NUIT	GRATUIT	GRATUIT
INTERSAISON JOUR	2,00 €**	1,00 €
INTERSAISON NUIT	GRATUIT	GRATUIT

Le montant maximum ne peut excéder celui de la redevance exigible en cas de paiement immédiat de la durée max de stationnement.

Montant max par période de 4h30	25,00€
------------------------------------	--------

\* Gratuit 30 minutes maximum, si dépassement les 30 minutes deviennent payantes.

\*\* 2,00 € de l'heure jusqu'à 4h de stationnement consécutif ; puis 9 € par tranche de 15 minutes jusqu'à 4h30 de stationnement consécutif.

Tarification par tranche de 15 min, loi Hamon n° 2014-344 du 17 mars 2014. Conformément à la législation en vigueur, application du FPS. En cas de dysfonctionnement de l'horodateur, l'utilisateur est tenu de se rendre à l'horodateur le plus proche afin de procéder au paiement.

Gratuit  
30 min

	Casino	Office du Tourisme	Village	Roche-brune	Mont d'Arbois	Arly
HORAIRES JOUR	07h/20h					
HORAIRES NUIT	20h/07h					
GRATUITÉ	GRATUIT 30 min					
HIVER JOUR	4,50 € <i>puis 3,00 €**</i>		2,00 €	2,00 €		3,00 €
HIVER NUIT	2,00 € <i>puis 1,50 €**</i>		1,00 €	1,00 €		1,50 €
ÉTÉ JOUR	3,00 €		1,50 €	1,00 €		2,00 €
ÉTÉ NUIT	1,50 €			1,00 €		1,00 €
INTERSAISON JOUR	1,50 €			1,00 €		1,00 €
INTERSAISON NUIT			1,00 €			1,00 €
Ticket Perdu	50,00 €					

Tarification par tranche de 15 min maximum, loi Hamon n° 2014-344 du 17 mars 2014.

\* Gratuit 30 minutes maximum, si dépassement les 30 minutes deviennent payantes.

\*\*À partir de la 25<sup>e</sup> heure de stationnement consécutive.

LES TARIFS HORAIRES  
PARKINGS SOUTERRAINS

## INDIVIDUELS

Parkings couverts souterrains et aériens clos.  
Horaires jour/nuit voir tarifs horaires.

Achat  
d'abonnement  
en ligne



	Casino	Office du tourisme	Village*	Roche-brune*	Mont d'Arbois*	Palais*
ANNÉE	965 €	900 €	665 €	570 €	570 €	365 €
HIVER	590 €	540 €	525 €	375 €	375 €	200 €
ÉTÉ	265 €	215 €	155 €	115 €	115 €	80 €
INTERSAISON	160 €	105 €	55 €	65 €	65 €	40 €
CARTE DE REMPLACEMENT	40 €					

\* Tarifs éligibles aux réductions associatives dont les adhérents sont munis d'une carte résident.

## À PARTIR DE 30 CARTES

Tarifs groupe applicables pour les associations, clubs, entreprises locales...  
à partir de 30 cartes d'abonnement, une seule raison sociale pour la facturation globale.

	Village	Rochebrune	Mont d'Arbois	Palais <sup>1</sup>
ANNÉE	532 €	456 €	456 €	290 €
HIVER	420 €	300 €	300 €	165 €
ÉTÉ	124 €	92 €	92 €	65 €
INTERSAISON	44 €	52 €	52 €	35 €
CARTE DE REMPLACEMENT	40 €			

<sup>1</sup> Accès possible hors manifestations.



## CARTES À DÉCOMPTE

### Cartes à unités monétaires :

- Utilisable dans l'ensemble des parkings souterrains et clos de Megève.
- Décompte au tarif horaire en vigueur à l'instant T.
- Valable 1 an à compter de l'achat, sans report de crédit au terme de la validité.

CARTE 10 €	avec un bonus de 2 €	soit 12 €	de crédit de stationnement
CARTE 50 €	avec un bonus de 5 €	soit 55 €	de crédit de stationnement
CARTE 80 €	avec un bonus de 20 €	soit 100 €	de crédit de stationnement
CARTE 150 €	avec un bonus de 50 €	soit 200 €	de crédit de stationnement
CARTE 280 €	avec un bonus de 100 €	soit 380 €	de crédit de stationnement

## FORFAITS SÉJOUR

À prendre à la caisse centrale avant tout passage.

Uniquement dans les parkings de Rochebrune et Mont d'Arbois,

Forfait séjour 7 jours : 150 €

Forfait séjour 14 jours : 200 €



CARTES ET FORFAITS

## LES MEG-BUS

Service de navettes gratuites intra-station reliant les différents départs des remontées mécaniques.

Rendez-vous sur [meg-bus.com](http://meg-bus.com) ou téléchargez l'application Pysae afin de connaître vos horaires, les lignes et même l'arrêt le plus proche de votre position grâce à la géolocalisation.



Retrouvez toutes les informations sur le site [megeve-tourisme.fr](http://megeve-tourisme.fr)

## LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les vendredis en centre-ville (Rue Charles Feige, Rue Général Muffat). Stationnement interdit de 4h à 15h les jours de marché.

## LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS

- Certains dimanches matin, dates disponibles auprès de Megève Tourisme ou par téléphone au +33 (0)4 50 21 27 28.

## FOURRIÈRE

Les droits de la fourrière automobile : 119€ + 6 €/par jour de garde (selon décret et décision municipale en vigueur). Tout véhicule stationnant plus de 7 jours à la même place sans mouvement pourra être mis en fourrière.

## PV ÉLECTRONIQUE

Un ticket peut être apposé sur les véhicules afin d'informer les automobilistes de la verbalisation selon la zone de stationnement.

## LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES SYANE



Le SYANE déploie, en Haute-Savoie, un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Une action portée par le SYANE pour encourager une mobilité propre et contribuer à la protection de la qualité de l'air et à la lutte contre le changement climatique. Six bornes avec 11 emplacements sont disponibles à Megève : deux route nationale, devant l'aire de jeux, une sur le parking Molettaz, deux sur le parking du Jaillot et une borne gratuite limitée à 5h au sein du parking Casino. Les véhicules doivent

être en mode recharge pour pouvoir stationner sur ces emplacements.  
 Pour vous abonner, recharger votre véhicule ou pour toutes informations pratiques :  
 eborn.fr ou 0 970 830 213

## STATIONNEMENT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Le stationnement pour les personnes en situation de handicap est gratuit sur l'ensemble des zones bleues et payantes, pour les détenteurs de la carte mobilité inclusion (CMI) option stationnement ou carte européenne apposée en évidence à l'intérieur du véhicule, derrière le pare-brise.

Souterrains & Clos	Nombre	Aériens	Nombre
CASINO	4	Rue de la Poste	1
OFFICE DE TOURISME	4	Rue Ambroise Martin	2
VILLAGE	6	Parking Panoramic	2
ARLY	5	Rue Charles Feige	2
PALAIS DES SPORTS 1	2	Rue Général Muffat	1
PALAIS DES SPORTS 2	8	Parking de la Molletaz	1
ROCHEBRUNE	12	Rue des Allobroges	1
MONT D'ARBOIS	6	Rue des Torrents	1
		Route de Rochebrune (Parking Vallée Blanche)	1
		Route de Rochebrune (Au pied de la route du téléphérique)	2
		Chemin des Collégiens	1
		Parking Aérien du Mont d'Arbois	2
		Route des Perchets	2
		Route de la Télécabine (Parking du Jaillet)	3



Caisse centrale  
Parking du Casino  
+ 33 (0)4 50 21 18 30

L'achat d'abonnement en ligne est disponible et à  
privilegier via le site : [mairie.megeve.fr](http://mairie.megeve.fr)  
Rubrique "Les services de la commune" : Page  
"Stationnement".

Le règlement des parkings est affiché dans les parkings  
couverts. Il est également consultable à la caisse centrale  
du parking du Casino et sur [mairie.megeve.fr](http://mairie.megeve.fr)



Mairie de Megève - 1 place de l'Église - 74120 MEGÈVE  
+33 (0)4 50 93 29 29 - [mairie.megeve.fr](http://mairie.megeve.fr)

Suivant délibération n°2023-131-DEL du 12/09/2023

Septembre 2023 - Document non contractuel - ne pas jeter sur la voie publique.

Design graphique : Commune de Megève - Impression : Kalistene (Cran-Gevrier) - Photos : Commune de Megève.